

teur ne reçoit à cette fin, aucun salaire additionnel du ministère et celui-ci ignore s'il est rétribué par l'administration qui a charge de l'exposition de Québec. M. J. A. McClary, surintendant de la Ferme Expérimentale de Lennoxville, Québec, est président du Bureau d'organisation de l'Exposition de Sherbrooke, mais il n'y représente pas le ministère dont il relève.

CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON

INTERPELLATION

L'honorable M. FOSTER demande au gouvernement:

Si le gouvernement a obtenu l'avis du président, et des administrateurs des chemins de fer de l'Etat, au sujet de la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson; dans l'affirmative, quels étaient ces officiers, et quel avis ont-ils émis?

Il dit: Avant que mes honorables amis répondent à cette interpellation, dont j'ai donné avis il y a quelques jours, je désire faire remarquer que je pensais alors qu'il était à propos de fournir quelques renseignements à cette Chambre au sujet de ce chemin de fer. Depuis, j'ai appris qu'une interpellation de même nature était inscrite à l'ordre du jour de la Chambre des Communes et que certains renseignements avaient été fournis. Je n'ai pas eu l'occasion de lire cette réponse et je demanderai à mes honorables amis de permettre que mon avis d'interpellation reste à l'ordre du jour jusqu'à ce que je puisse me rendre compte si les renseignements fournis coïncident avec ce que je désire savoir.

L'honorable M. DANDURAND: Mon honorable ami est-il sous l'impression que l'autre interpellation était de même nature que la sienne?

L'honorable M. FOSTER: C'est ce qu'on m'a dit.

L'honorable M. DANDURAND: Je pose cette question parce que j'ai vu une réponse ayant trait au coût probable de la construction du chemin de fer, mais elle ne traitait pas de la ligne de conduite adoptée; et c'est, je crois, ce que demande mon honorable ami.

L'honorable M. FOSTER: Je ne voulais pas précisément demander quelle politique on avait adoptée, mais je désirais savoir quels avis le gouvernement avait obtenus de ses directeurs, au sujet du coût, et quels autres renseignements il avait reçus concernant cette nouvelle construction. Sans avoir vu la réponse déposée à la Chambre des Communes, je crois comprendre que les administrateurs ont fait certains rapports au gouvernement.

L'honorable M. DANDURAND:

L'honorable M. DANDURAND: Je suggérerai alors à mon honorable ami, qu'il retire son interpellation et qu'il la présente de nouveau sous une autre forme, car telle que rédigée actuellement, elle ne produirait pas les résultats désirés.

L'honorable M. FOSTER: Je veux bien suivre cet avis.

L'interpellation est rayée.

TERRES FEDERALES AU LAC SUMAS

MOTION

L'honorable M. TAYLOR propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de faire déposer sur le bureau du Sénat une copie d'un accord intervenu entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses départements, et le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique pour céder au gouvernement de la Colombie-Britannique, ou à d'autres personnes en son nom ou à sa demande, les terres fédérales vacantes gisant sous le lac Sumas ou y aboutissant; ainsi que toute la correspondance et tous les arrêtés ministériels se rapportant à cette cession ou projet de cession ou à toute autre chose en dérivant; de même qu'une copie de tous les comptes reçus dudit gouvernement provincial au sujet du produit de toutes ventes de terres fédérales ainsi acquises et de toutes dépenses contractées par la province à l'égard de la réclamation des terres comprises dans le projet de cession.

L'honorable M. DANDURAND: Je ne m'oppose nullement à l'adoption de cette motion; mais naturellement, je ne puis dire si mon honorable ami pourra obtenir tous les renseignements qu'il désire, ou si la correspondance et les documents en question existent. Je suppose toutefois que la réponse à la motion nous renseignera à ce sujet.

L'honorable M. TAYLOR: Je crois que la réponse sera très courte et qu'elle ne nécessitera aucun travail laborieux.

La motion est adoptée.

SOIXANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA CONFEDERATION

PROJET DE CELEBRATION

L'honorable JOHN LEWIS propose:

- Qu'il est judicieux de faire des préparatifs pour célébrer le soixantième anniversaire de la confédération des provinces du Canada.

Il dit: Honorables messieurs, si nous avions aujourd'hui un travail plus urgent inscrit à l'ordre du jour, je m'abstiendrais de présenter cette motion, qui est plutôt de nature académique et sentimentale, mais comme nous n'avons devant nous que les rapports du comité des divorces, je crois que nous pouvons attaquer le sujet. J'espère pouvoir prouver qu'il a une importance pratique, et il me semble qu'il est à propos qu'une question de ce genre, se rattachant à l'histoire, soit discutée